

CTN – 20 septembre 2008

•Recommandations CTN pour ateliers verticaux.

[..]

nombre max de cycles de remontées au cours d'une séance, hors procédures de sécurité :

- 4 cycles maximum dans la zone des 20 mètres
- 3 cycles maximum dans la zone des 20 à 30 mètres
- 2 cycles maximum au delà de 30 mètres
- Pour les encadrants, 3 cycles maximum au-delà de 30 mètres et jusqu'à 40 mètres si plongée au nitrox.
- toutes ces limitations ne valent que dans des conditions de plongée usuelles. Elles peuvent être plus restrictives dans certaines conditions, par exemple :
 - courant excessif
 - faible visibilité
 - eau froide
 - méforme physique
 - etc.

Précision : on appelle cycle une immersion jusqu'à la profondeur de travail suivie d'une remontée jusqu'à la zone de surface (espace proche), ce qui exclut les remontées partielles (départ fond, remontée jusqu'à mi-profondeur ainsi que les procédures de sécurité.)

Partie de texte adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Annexe 2 : propositions du groupe de travail, en vue de suggestions et amendements.